Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Fès Meknès
Préfecture de Fès
Commune de Fès
Arrondissement Saiss
Direction de l'Arrondissement
Service entretien des espaces verts et environnement

Avis d'achat sur bons de commande n° 31/2026

Le Président du conseil de l'Arrondissement Saiss procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Réaménagement du jardin en face siège de l'Arrondissement Saiss.

Consistance de la prestation :

Prix n°	Désignation	Caractéristique et spécifications	Unité de mesure	Quantité
1	**Démolition du dallage dégradé existant**	Ce prix rémunère au mètre carré (m^2) la démolition du dallage existant dégradé, conformément aux prescriptions du maître d'ouvrage. Les travaux comprennent notamment : • Repérage et la délimitation des zones à démolir ; • Démolition du dallage à l'aide de moyens manuels ou mécaniques adaptés ; • Ramassage, chargement, évacuation et le transport des gravats vers la décharge publique ; • Nettoyage des surfaces après démolition ; Toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux, conformément aux règles de l'art.	m^2	500
2	**Terrassement et mise à niveau du fond de forme**	Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution des travaux de terrassement de terrain de toute nature, l'évacuation des déblais à la décharge publique, le réglage et le compactage des fonds de forme, y compris toutes sujétions d'exécution.	m^3	100
3	**Fourniture et mise en œuvre du tout-venant 0/31,5**	Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport et la mise en œuvre de tout venant 0/31,5, sur une épaisseur maximum de 15 cm compactée suivant les prescriptions du maître d'ouvrage, y compris : • Répandage mécanique. • Arrosage, compactage et réglage de l'assise. • Reprofilage. • Toutes sujétions d'exécution. L'entreprise ne peut commencer l'étalage du tout-venant qu'après la réception de la couche de fondation par le maître d'ouvrage.	m^3	100

4	**Fourniture et pose de bordure P1**	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des bordures P1, selon le choix du maître d'ouvrage, d'une usine agrée, y compris : • Forme en béton dosé à 300kg de ciment CPJ 45 sur 10 cm d'épaisseur, joints au mortier de ciment. • Exécution des courbes éventuelles, le cas échéant, par des éléments de 25 cm ou de 50 cm de longueur, soigneusement coupées à l'aide de la scie mécanique.	ml	120
5	**Revêtement en béton désactivé sur trottoirs de 8 cm épaisseur**	Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un revêtement en béton désactivé, de type ARTEVIA ou équivalent, épaisseur de 8 cm, avec granulats de granulométrie 6/10 mm ou 8/16 mm, d'une usine agrée, et comprendra notamment : • La fourniture et la mise en œuvre du béton désactivé ; • La fourniture et la pose d'un treillis soudé ; • Le choix de la couleur et de la finition selon les indications du maître d'ouvrage ; • L'application d'une résine de protection de surface à base de polyuréthane ; • La réalisation des cuvettes nécessaires à la plantation des arbres ; • Toutes les opérations de mise en œuvre, de finition, de protection et de nettoyage nécessaires à la parfaite exécution des travaux. Y compris toutes sujétions de bonne exécution.	m^2	800
6	**Fourniture et mise en œuvre de pavés autobloquants colorés**	Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de pavés autobloquants colorés de dimensions 10 × 10 cm de préférence, destinés à la réalisation d'un revêtement de sol et servant également de butée de rive pour le revêtement en béton désactivé. Les pavés seront posés et soigneusement scellés sur une fondation en béton de calage ou sur un lit de mortier de scellement ferme de 2 cm d'épaisseur, dosé à 300 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube. La couleur des pavés sera choisie par le maître d'ouvrage. Ce prix comprend notamment la fourniture, le transport, la préparation du support, le béton de calage ou le mortier de scellement, la pose, le réglage, les coupes éventuelles, les joints, les finitions ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.	m^2	200

7	**Muret banc en béton**	Ce prix remmène au mètre linéaire, la construction de muret en banc en agglos pleins ou briques (environ : 0.50 mètre largeur finale x 0.45 mètre hauteur finale), paillasses en béton armé de 15 cm d'épaisseur et piliers, suivant plans d'exécution établi par un bureau d'étude agrée à la charge de l'entreprise, Y compris : • Ferraillages, • Enduits en mortier de ciment avec habillage en granito poly ordinaire blanc avec la gravette de marbre au choix du maître d'ouvrage des parties extérieures, épaisseur minimum de 15 mm • Joints en Carreaux de zellige marocains faits à la main de couleur bleu ou vert, • Fouilles en tranchée, • Béton de propreté, En plus de tous les travaux de fondation et élévation et les indications du maître d'ouvrage nécessaire pour la réalisation des bancs.	ml	120
8	**Déplacement des candélabres**	Ce prix rémunéré par unité le déplacement dans le même jardin des candélabres avec lampadaire solaire fixés sur massif préfabriqué Y/C le remplacement de tous les accessoires défectueux résultant le cas échéant d'une mauvaise manœuvre lors de déplacement, avec garantie d'éclairage après fin des travaux de déplacement.	U	6
9	**Transplantation des arbres existant**	Ce prix rémunère par unité la transplantation des arbres existants il comprend : • Taille de réduction du feuillage, • Préparation et l'arrachage des racines, • Transport verts les emplacements désignés par le MO, • Fertilisation, mise en place, tuteurage et l'arrosage immédiat • Entretien et arrosage suivant les besoins jusqu' à la réception des travaux.	U	23
10	**Transplantation des palmiers existant**	Ce prix rémunère par unité la transplantation des palmiers existants il comprend : • Préparation du feuillage en supprimant la majorité des palmes et le regroupement des restantes en les attachant, • Découpe de la motte, l'extraction et le transport vers les emplacements désignés par le MO, • Fertilisation, mise en place, tuteurage et l'arrosage immédiat • Entretien et arrosage suivant les besoins jusqu' à la réception des travaux.	U	16

11	**Fourniture et plantation de Jacaronda mimosifolia**	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la plantation de Jacaranda Mimosifolia, de hauteur : 4 m minimum et de circonférence de : 20 cm minimum en sachet ou pot de 50 litres, avec tronc bien dressé et couronne d'une ramification régulière, Y compris : • Fertilisation, mise en place, tuteurage et l'arrosage immédiat • Entretien et arrosage suivant les besoins jusqu' à la réception des travaux.	U	20

Lieu d'exécution des travaux : Jardin en face siège de l'Arrondissement Saiss, sis à Bd. Koufa Montfleuri II Fès.

Délai d'exécution : Trois (3) mois, à compter du dixième jour de la date de réception de la lettre invitant l'attributaire du bon de commande à commencer l'exécution des travaux.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 16 NOV. 2026 2026 à 10h.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés public accessible à l'adresse **WWW.marchespublics.gov.ma**

Fès, le 10 NOV. 2026

Le président

Hamid ESSALHi
Chef de Service des Espaces Verts et Environnement

Royaume du Maroc
Arrondissement Saiss
Commune de Fès

Président du Conseil d'Arrondissement Saiss
Dr. Hamid FETTAH